



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE
2026

Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2026_116

**APPROBATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES
COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES SURVENUS LORS DE L'ETE 2026 -
SUBVENTION DE 15 000 € AU FONDS DE SOUTIEN CREE PAR L'ASSOCIATION
DES MAIRES DE FRANCE**

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Marcel PEDRO, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Eric DUMOULIN, Cécile DELAUNAY à Vincent GRZECZKOWICZ, Aurélie PIOT à Michèle GRELLIER

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France cet été, ravageant des centaines de milliers d'hectares. Ils ont nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés, la commune de Chatou tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Chatou vienne au soutien des communes impactées, dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 15 000 € au fonds de soutien créé par l'Association des maires de France (AMF Aides sinistrés) qui sera chargée de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115-1,

Vu l'information donnée aux membres de la commission Finances en date du 7 septembre 2026 par mail,

Considérant les incendies d'une intensité exceptionnelle s'étant déclarés en France cet été, ravageant des centaines de milliers d'hectares et nécessitant l'évacuation de nombreuses communes,

Considérant la catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique ainsi engendrée,

Considérant la volonté de la Ville de Chatou de soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € à l'Association des maires de France (AMF Aides sinistrés), qui sera chargée de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

A L'UNANIMITÉ,